



## Mon petit fils peut il demander de vivre chez sa grand mere

Par **catherine Garcia**, le **27/10/2016** à **10:01**

Mon petit fils a 14 ans, il est l'ainé d'une fratrie de 4 enfants. C'est un enfant précoce, (en seconde dès 13 ans), toutefois, il commence à avoir des difficultés au lycée, (fréquentes dans son cas) et sa mère le punit en conséquence jusqu'à le fouetter à coups de fils électriques. Le père, mon fils, marginalisé, n'est pas en capacité de le prendre en charge. Mon petit fils peut il solliciter le JAF pour demander à venir vivre chez moi?. Je me suis particulièrement occupé de lui depuis sa naissance, je suis retraitée, j'ai 63 ans et je vis seule en ville à proximité immédiate de son lycée. Merci pour les informations que vous serez susceptible de me fournir.

Par **Visiteur**, le **27/10/2016** à **11:21**

un p'tit bonjour serait apprécié... Sinon oui votre petit fils peut toujours faire cette demande ! Sera t'elle acceptée ? Si le JAF la prend en compte il demandera pourquoi ? et là... il faudra peut être lui expliquer certaines choses ! ce qui risque d'avoir des conséquences pour sa mère...

Par **catherine Garcia**, le **27/10/2016** à **12:30**

Toutes mes excuses mais la première manip n'était pas facile... merci, j'ai bien conscience du problème... et cette alternative ne serait envisageable que si mon petit fils craquait. Pour l'instant, il assume les brimades ... merci beaucoup et bonne continuation à vous.